

## PROTOCOLE DE SECURITE CHARGEMENT / DECHARGEMENT

Tâche	Consignes de sécurité
<b>Circulation en Véhicule</b>	Les véhicules qui pénètrent sur le site sont soumis aux règles du code de la route, à la signalisation interne.
<b>Stationnement</b>	Les véhicules qui effectuent une marche arrière doivent être équipés d'un avertisseur sonore alternatif. Stationner hors des zones réservées à cet effet Stationner sur le site plus longtemps que ne l'exige la durée de l'opération de chargement/déchargement.
<b>Accès plancher camion</b>	Utilisation d'un moyen d'accès en bon état (échelle, marche pieds...) Faire attention lors de la manœuvre du hayon élévateur ou du plateau Veillez au bon état, au rangement et à la propreté du plancher
<b>Circulation à pied</b>	Ne pas stationner entre les produits et un élément fixe du camion pendant les opérations de chargement, déchargements. Porter des chaussures de sécurité Porter des vêtements haute visibilité Utiliser les cheminements piétons Ne pas stationner dans la zone d'évolution des chariots élévateurs
<b>Bâchage - débâchage :</b>	Eviter de rester sous les arceaux pendant la manœuvre (se décaler) et utiliser le matériel adéquat. Pas d'escalade sur les arceaux ou sur le produit déjà chargé.
<b>Chargement déchargement</b>	Ne pas stationner sous la charge. Il est interdit de rester dans la cabine pendant les opérations de chargement déchargement. Interdiction de fumer à proximité des marchandises Porter des gants de manutention



### En cas d'accident, ou d'incendie

Appelez en priorité le SSLIA : 04 72 22 73 37

A défaut le n° 18, 15, 112